

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Citoyen Régent ne remplissant
ses fonctions comme il devrait
il manque une quantité d'écrits des écoles
en y ven

Etienne Dupuis
à g

Escrire l'écrit

Il doit recevoir chaque année de la dite Commune
54 francs, de plus huit char de boirendout
devant la maison; un jardin, & un petit plan
Les deux contenant environ 50 Toises

Il a été autorisé par le Préfet, Gouverneur
la somme de 200 francs par une requête adressée
par l'aidé du Citoyen Doyens Pasteur Richard
à Grendel. Cet argent est mis en rente pour
Le profit du Régent
Il a été autorisé annuellement par un
seigneur des terres, quatre-vingt-quatre francs de froment
Augmentation de l'école

Le Citoyen Régent, considérant que plusieurs
abus existant, & de peu de nos faits devant être
tranchés, & remplacés, par des meilleures
Principes. Comme d'introduire, quelques bon-
Revenus, des divers passages, & des principaux
points de la Religion; qui seraient de la première
Nécessité de faire apprendre aux enfants.

Pour l'inspecteur
des écoles

Il a été remis par oubli de mettre sur l'écrit
l'écrit que la Commune diminue six francs sur
60 de la pension au Régent actuel. & cela pour
conduire l'école.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Grendel.

C'est un Village.

C'est une Commune.

De la Paroisse et Agence d'Grendel.

D'Yverdon.

Du Léman.

Le Village est tout en un mas d'environ 1/4 lieue de
(circonférence), composé de 59 familles ou maisons.

Le seul Village d'Grendel.

Voyez les précédentes réponses.

Actuellement 55. des l'âge de 5. ans à 16.

N. 36

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? } Essera-Pittet, éloigné de 40. minutes, chemin très mauvais.
 Suchy, éloigné de 30. minutes, chemin montueux & mauvais.
 Delmon, éloigné de 20. minutes, chemin très montueux & mauvais.
 Gressy, éloigné de 25. minutes, chemin mauvais.
 Succoval, à une petite lieue, chemin souvent impraticable cause des eaux & du marais entre deux.
- a. Leurs noms. - - - - -
- b. Leurs distances réciproques. - - - - - Essera-Pittet, à l'Ouest d'Ypandes, distance d'environ 20. minutes de Suchy. Ce dernier au Sud-Ouest d'Ypandes.
 Delmon au Sud-Est d'Ypandes, distance de Suchy de 25. minutes.
 Gressy est à peu près dans la même direction géographique à l'Est d'Ypandes, à 15. minutes de Delmon.
 Succoval est au Nord-Ouest d'Ypandes.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? - La lecture, la Religion, la Musique vocale ou le Chant des psaumes, l'écriture, l'Orthographe, l'arithmétique, les Cantiques, des psaumes et des Prières.
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? - On la tient toute l'année, congés de moisson et de vendange exceptés.
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? - La Bible, le Catéchisme d'Ostervald reconnu à l'un des écoles de charité de Lausanne, les psaumes de David en vers.
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? - Si c'est de la part du régime, il est soumis aux préceptes de ses Supérieurs, & aux réglemens établis & en usage. Si c'est de la part des enf., ils sont différemment dociles appliqués à observer les leurs.
- 9°. Durée de l'école chaque jour? - A proportion des enf. qui s'y rendent: par ex: en hiver 2 heures par jour en 2. écoles; mais en été quand il n'y a que 2. ou 3. enf., environ 2. heures par jour.
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? - Ils sont distribués en 4. classes ou volées.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?
- b. D'où est-il?
- c. Son nom

Le Ministre fait publier la vacance par quelque feuille publique, fixe un jour pour l'examen annuellement & le lendemain, les aspirans sont examinés par le Rector à huis ouvert en présence sur tout des principaux du district. Il en choisit 2. ou 3. qu'il présentait au Rector. Celui qui élisait l'un d'eux.

De Naulion, District d'Orbe.
 Jean Abram Gonnel.

(3)

- d. Son âge. - - - - - Il a 41. ans & quelques mois.
- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? - Une femme & 5. enfans, savoir une fille de 19. ans, & 4. fils de 16. 14. 12. & 11. ans d'âge environ.
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - Depuis 19. 1/2 ans consécutivement.
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? } Il étoit chez lui à Naulion & autres lieux ayant appris sa route sa profession de Cordonnier.
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? - Il est lecteur & chanteur à l'Eglise, fait les Prières.
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? - Il y en a actuellement 55. sur la rôle.
- a. En hiver, } soit garçons ou filles. - En hiver les enf. fréquentent en général la moitié des écoles seulement, mais en été les grandes ne fréquentent presque point.
- b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. { Il y a un petit jardin d'une 15^{me} de toises, & un plantage ou chemise de la semence d'un quartenon de chanvre.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? - Il jouit des deux dits fonds que la commune lui fournit.
- b. Quelle en est la valeur? - Le jardin vaut environ 240. et le chemise 60.
- c. Source des revenus. - Les particuliers & la commune font la pension du régime.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'Eglise ou des pauvres? - Non, il n'y en a point.
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? } Les particuliers payent annuellement environ un quartenon de grains mesure d'Yverdon par enf. moitié méteil moitié avoine; ils en font 48. quartenons pour compléter la pension.
- 15°. Bâtiment de l'école. - Il y en a un.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - En très mauvais état, vieux au possible, très mal sain, peu éclairé &c.
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? - Il n'y a qu'une chambre pour l'école au premier étage & une cuisine; au plain fut une autre très mauvaise chambre.
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? - Non; il n'est pas dans le cas.
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. - La commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

En argent 140. — 16 quentons froment ou valeur de deux objets payés par la caisse communale, 24 grains — rons méteil & autant d'avoine, payés par les enf. com m d il est dit ci dessus. Bled, 500. facines et charn gros bois (de verne) rendus devant la maison d'école.

Rien.

Rien.

Rien.

Voyez ci dessus.

Rien.

Rien.

Voyez ci dessus. Le jardin & le chenavier valent pour l'argent le 5/10 & la valeur de ces fonds. 2-18-17.

Rien.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

David Henry Agent National pour la Commune d'Yverdon

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Belmont

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Paroisse de Gressy Agence de Belmont

d. District d'Yverdon

e. Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N. 37